

LES NUMEROS D'URGENCE

N° d'urgence européen: **112**
SAMU, urgences médicales: **15**
Pompiers SDIS: **18**
Police ou gendarmerie: **17**

LA MAIRIE

Téléphone: **05 63 55 42 06**
FAX: **05 63 53 02 30**
Mail: mairie.florentin@wanadoo.fr
Site internet: www.florentin-tarn.fr

AUTRES CONTACTS

Préfecture du Tarn: **05 63 45 61 61** www.tarn.pref.gouv.fr
Prévention des risques majeurs: www.prim.net
Météo France: www.meteofrance.com
Vigilance crues: www.vigicrues.gouv.fr
Gonflement retrait des sols: www.argiles.fr
Risques majeurs dans le Tarn:
<http://www.tarn.gouv.fr/risques-majeurs-et-informations-des-acquereurs-et-r283.html>

ABONNEMENT A LA LETTRE D'INFORMATION COMMUNALE

Pour avoir les **alertes** en temps réel, recevoir une **information** régulière et la diffuser dans le réseau de voisinage, participer bénévolement à l'organisation des moyens communaux en cas de besoin **abonnez-vous à la lettre d'information** colonne de gauche sur le site internet communal: www.florentin-tarn.fr

La lettre-info

Votre e-mail:

Envoyer

en savoir plus

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent. Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles, il faut:

- Que le bien endommagé soit couvert par une assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté inter-ministériel

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/2003 du code de l'environnement oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier, bâti ou non, situé dans une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé. Renseignements en mairie.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre 50 cm à 80 cm et implantés généralement à 10 ou 15 m du sol. Leur destruction doit impérativement être réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale. Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinfection, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (entreprises non disponibles ou nid très difficile d'accès).

Le coût de l'intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



- La température ne descend pas la nuit
- ça dure depuis plusieurs jours

Comment réagir?

- boire beaucoup d'eau (1.5l par jour au moins), mouiller sa peau souvent
- ne pas consommer d'alcool, manger normalement (soupes, fruits...)
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets. Ouvrir en grand la nuit.
- Prendre des nouvelles de l'entourage notamment des personnes fragiles ou isolées (personnes âgées en priorité)
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler le 15 si une personne est victime d'un malaise

**DOCUMENT A
CONSERVER**

Edition 2015

COMMUNE DE FLORENTIN

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



florentin

Le mot du maire

La sécurité des habitants de Florentin fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

*Le présent document est destiné à vous informer sur **les consignes de sécurité** à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques **informations pratiques** vous sont aussi délivrées.*

***Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.** En complément de ce travail d'information, les élus communaux accompagnés par les services de la Préfecture, élaborent un Plan Communal de Sauvegarde ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. Ce travail vous sera communiqué au cours de l'année 2015.*

*En matière de sécurité les principaux enjeux portent sur la diffusion rapide des informations d'alerte, la qualité de l'organisation des moyens et la solidarité dans les réseaux de voisinage. C'est pourquoi, je vous demande de vous abonner à **la lettre d'information** que nous utilisons d'ores et déjà pour diffuser les alertes. Pour cela voici l'adresse du site internet communal: **www.florentin-tarn.fr***




En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité avec mes salutations les plus cordiales

Jean-Marc DUBOE

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Le risque majeur est un phénomène caractérisé par sa **faible fréquence** et par des **conséquences qui peuvent être très graves**. Sur notre commune, les services de la préfecture ont recensé un risque inondation pour les quelques maisons construites près de la Saudronne (risque très limité), un risque mouvement de terrain lié surtout au gonflement et retrait des argiles, ainsi que des risques plus communs consécutifs aux tempêtes et au transport de matières dangereuses sur les routes et autoroute.

S'il advenait que nous soyons concernés une catastrophe naturelle ou technologique de très grande ampleur, voici les consignes générales à respecter:

AVANT	PENDANT	APRES	CONSIGNES SPECIFIQUES
<p><u>Prévoir:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors du pré-alerte pour une éventuelle évacuation, prévoir un sac d'affaires de 1ère nécessité (médicaments, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, argent...) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde. (PCS) 	<p>Se conformer immédiatement aux consignes reçues: EVACUER ou SE CONFINER en fonction de la nature du risque (cf consignes spécifiques ci-contre)</p> <p> Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (100% sur 89.9)</p> <p> Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants. Ne pas aller les chercher</p> <p> Libérez les lignes pour les secours, évitez d'utiliser le téléphone</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Écouter la radio -évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses -se mettre à la disposition des secours 	<p><u>En cas d'évacuation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -couper les réseaux (gaz, électricité, eau) -sortir du logement après avoir pris un sac d'affaires de première nécessité -se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors des consignes d'évacuation -dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues <p><u>En cas de confinement appliquer les consignes reçues ou:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -fermer portes et fenêtre et les calfeutrer -arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation -boucher toutes les prises d'air extérieures avec chiffons ou linges humides



Inondations et crues

Ce risque est très limité sur notre commune. La Saudronne est susceptible de sortir de son lit. Une carte des crues est disponible en mairie.

- Ne jamais s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures et couper le gaz et l'électricité
- Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (Etage, colline...)



Risque industriel. Nuage toxique. Transport de matières dangereuses.

Risque d'explosion, d'incendie, de dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol de matières dangereuses. Ce risque existe sur notre commune comme sur l'ensemble du territoire. Il concerne le transport routier sur les différentes départementales, sur l'autoroute mais aussi les dessertes locales principalement pour le gaz et le fioul.

En cas de catastrophe majeure: se conformer aux consignes données par les autorités: confinement ou évacuation (**Voir ci-dessus**)

Vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses:

- ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle, ne pas toucher les produits qui s'écoulent, respirer au travers d'un linge humide en cas d'émanations
- Signaler le sinistre (balisage), donner l'alerte (18 ou 112) et indiquer le lieu, la présence de victimes et, si possible, les n° de code matière et dangerosité inscrit sur le camion.



Mouvements de terrain et gonflement des argiles

A Florentin les risques de glissement de terrain sont très limités. Certains points très localisés sont à surveiller. Par contre Florentin se trouve

dans une zone de mouvements de terrains liés aux gonflement-retrait des argiles. Dans un passé récent, l'état de catastrophe naturelle a été déclaré (1989, 1991 et 2003).

Glissements de terrain chute de blocs

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur le tronçon de route signalé dangereux
- Se mettre si possible à l'abri dans un local non endommagé
- Fuir latéralement. S'éloigner du point d'effondrement

Mouvement de terrain lié au gonflement-retrait des argiles

- la cartographie des zones à risque sur le site: <http://www.argiles.fr>
- Informations disponibles en mairie (PLU)
- En cas de construction, prévoir une étude de sol et application de procédés techniques adaptés (Ex: micro pieux sous les fondations)



Les risques météorologiques

Suite à la tempête de 1999, la sécurité Civile et Météo-France ont défini une procédure d'alerte météorologique relayé par tous les médias. Selon le phénomène attendu, Météo-France tient à jour une carte des zones concernées par une alerte orange ou rouge, la description des événements possibles et une fiche conseils. <http://vigilance.meteofrance.com/>

Tempêtes et vents violents:

- Dès l'alerte donnée, prendre contact avec les voisins et transmettre l'information auprès des personnes les plus fragiles (Personnes âgées, handicapées, personnes isolées...)
- Sécuriser les biens: véhicules, mobilier extérieur, ...
- Limiter les déplacements et rester à l'abri chez soi ou en lieu sûr.
- Ne pas s'abriter en forêt ou sous un arbre
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Dites à vos proches votre destination et itinéraire si vous devez vous déplacer
- Les coupures d'électricité peuvent durer. Anticiper et prenez vos précautions.
- Orages, grêle, trombes et tornades, outre les consignes ci-dessus:
- Ne pas utiliser de téléphone ni d'appareils électriques.
- Débrancher les antennes de télévision, la box internet et les appareils électriques en général. (Couper au disjoncteur ne suffit pas)